

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION



N°C-232/2015

Date de convocation :
10 Juillet 2015

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	81
Présents titulaires :	51
Présents suppléants :	0
Représentés :	15
Absents :	15

VOTES

Votants : 66
Suffrages exprimés : 65
Pour : 65
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 Juillet 2015 à 18h00, en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Conseillers titulaires présents : Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Alain BOUTON, Roger BRUNEL, Claude CODORNIU, Georges COMBES, Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Nathalie GRANIER-CALVET, Yves HELAINE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Dominique MARTIN-LAVAL, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Carmen MOUTOT, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Alain PEREA, Jacques POCIELLO, Evelyne RAPINAT, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Hélène SANDRAGNE, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Magali VERGNES

Conseillers suppléants présents : -

Conseillers absents : Didier BOUSQUET, Martine CADENA, Céline CERDA, Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Jean-Paul FAURAN, Marie-Noëlle GARBAY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Gilles LAUR, Caroline OLIVAS-GUISSET, Louis PECH, Jean-Marc PEREA, Jean-Luc RIVEL, Gérard SCHIVARDI, Zohra TEGGOUR,

Conseillers représentés : Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Cyrielle BOUISSET, Jean-Paul CESAR, Didier CODORNIU, Catherine GOUIRY, Aimé LAFFON, Ophélie LE BERRE, Fabienne MARTINAGE, Didier MOULY, Jacques PAIRO, Eric PARRA, Yves PENET, Armand PRADALIER, Michel PY, Alain VICO

Secrétaire de séance : Viviane DURAND

Nomenclature Etat : Autres domaines de compétences – Autres DUP

OBJET : EAU ASSAINISSEMENT – **Procédure de Déclaration d'Utilité** Publique des forages de Croix Blanche et des Clottes, situés sur la commune de Montredon des Corbières

Le rapporteur rappelle que le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, s'est engagé à mener à terme la procédure relative à la protection des captages situés sur son territoire.

Deux captages situés sur la commune de Montredon des Corbières nécessitent la mise en place de cette procédure. Il s'agit des forages de « Croix Blanche » alimentant la commune et le nouveau forage FR2014, réalisé pour l'alimentation en eau potable de la future Zone d'Activité.

Cette procédure est réalisée, conjointement pour les deux forages, au titre de l'article L 215-13 du code de l'environnement et L 1321-2 du code de la santé publique.

Conformément à la législation en vigueur, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est notamment obligatoire pour :

- acquérir par expropriation les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate (si aucun accord n'est trouvé avec les propriétaires actuels des terrains),
- réaliser les travaux,
- autoriser les prélèvements d'eau,
- grever de servitudes légales les terrains situés aux abords immédiats des périmètres de protection rapprochée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

L'enveloppe financière liée à cette étude est estimée à 50 000 € HT.

Cette procédure de Déclaration d'Utilité Publique s'inscrit parfaitement dans les orientations du 10^{ème} programme d'aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. De ce fait, il convient de solliciter l'Agence de l'Eau pour participer financièrement à la réalisation des études et des prestations indispensables à l'aboutissement de la DUP.

Vu l'avis de la Commission Unique du 8 juillet 2015,

Par 65 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide :

- D'approuver le lancement des études conjointes et des prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble de la procédure de DUP pour les captages "Croix Blanche" et "des Clottes",
- De prendre acte du montant de l'étude estimée à 50 000 € HT,
- De solliciter l'octroi d'une aide la plus large possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- De prendre acte que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans,
- De préciser que les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure de DUP des captages de Montredon des Corbières sont prévus au budget 2015.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le : 29/7/2015
et de son affichage
le : 29/7/2015

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,
Le Président,


Jacques BASCOU

